

**FFSA**

CHAMPIONNAT RALLYE  
DE FRANCE TOUT TERRAIN



**RÈGLEMENT PARTICULIER  
SPORTIF**

**45<sup>ème</sup> Rallye**

**du Labourd**



## PROGRAMME - HORAIRES

05 Mars 2023	minuit	Parution du Règlement et Ouverture des engagements
23 Mars 2023	minuit	Clôture des engagements tous Concurrents
30 Mars 2023	8h00	Disponibilité des carnets d'itinéraire au restaurant AINTZIRA au lac de St Pée S/ Nivelles
31 Mars 2023	15h30 / 18h30	Vérifications administratives au restaurant AINTZIRA au Lac de St Pée S/ Nivelles
31 Mars 2023	16h00 / 19h00	Vérifications techniques au parking du château de St Pée S/ Nivelles
31 Mars 2023	18h00	1ère réunion du Collège au PC, hôtel BONNET à St Pée S/ Nivelles quartier Ibarron.
31 Mars 2023	20h00	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Panneau affichage au parc fermé.
1 Avril 2023	8h30	Départ du rallye, sortie parc fermé
1 Avril 2023	19h53	Arrivée 1 <sup>er</sup> étape entrée parc fermé
1 Avril 2023	21h00	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures de départ de la 2ème étape parc fermé St Pée S/ Nivelles (Ibarron) et PC
2 Avril 2023	8h30	Départ 2 <sup>ème</sup> étape, sortie parc fermé
2 Avril 2023	16h34	Arrivée 2 <sup>ème</sup> étape, entrée parc fermé
2 Avril 2023	17h30	Affichage des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au parc fermé à Ibarron commune des St Pée S/ Nivelles.
2 Avril 2023	18h00	Remise des prix devant ou dans la salle INHARRIA à Ibarron commune de ST Pée S/ Nivelles.

Le tableau d'affichage sera de type Virtuel. Un QR Code sera mis à disposition à plusieurs endroits du Rallye ainsi que sur les voitures de courses.

## ARTICLE 1. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA L'ASA CÔTE BASQUE organise les 31 Mars, 1 et 2 Avril 2023, en qualité d'organisateur administratif et technique, avec le concours des villes de Saint Pée S/Nivelles, Ainhoa, Ahetze, Espelette, Sare et Souraïde le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

## RALLYE TOUT TERRAIN DU LABOURD

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de Ligue d'aquitaine Sud N°

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°



### 1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE
Directeur de course	LUCAS	Gilbert	12948
Directeur de course adjoint	GROLLEAU	Christian	8049
Président de collège	LABEYRIE	Jean Claude	1996
Membre du collège	BALUTO	Alain	5998
"	VIGNERTE	Jean Pierre	7647
Observateur	PINSON	Jean Yves	17694
Directeur de course adjoint / délégué ES	PERROT	Elisabeth	6567
' ES uniquement Samedi	ROUGIER	Huges	13220
	MONNIER	Sylvie	9968
Directeur de course ES	DESCLAUX	Luc	13302
Directeur de course ES	LAGIERE	Gilles	220199
Directeur de course ES	MELIANDE	Maurice	157142
Directeur de course ES	PAINVAIN	Dominique	7706
Directeur de course Stagiaire	PERARNAUD	Loïc	250064
Directeur de course ES	PERRIN	Eric	29996
Directeur de course ES	DUBOY	Philippe	123400
Tricolore	PERROT	Jose	6570
Véhicule ouverture 0	GALARREGUI	Mathias	28510
OTT	HERBERT	Jacky	12549
Damier	MONNIER	Sylvain	9636

Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757
Commissaires techniques	MAIRE HEGUY	Jean Marie	29577
"	DUROU	Hervé	
"	FOURCADE	Alexandre	28760
"	BATARD	Patrick	146650
Chargé des relations avec les concurrents	ROUX	Gilles	1482
"	DOYEN	Sylvie	154218
Responsable Parcs	LAXAGUE	Jacques	165604
Médecin	GAILLARD	Pierre	
Chronométrateur responsable	BOURGOIS	Monique	132559
"	DUCROCQ	Frederik	19399
Chargé relation presse	ARTOLA	Kévin	116183
Speaker	LEMARIE	Daniel	20425

## ARTICLE 2. MOYEN DE SECOURS

- Médecin chef : Pierre Gaillard
- Nombre d'ambulances : 4 le samedi et 3 le dimanche
- Equipe de secourisme : Société A.M.S.I ET PILOTES

## ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1 : Demande d'engagement – Inscriptions

#### 3.1.1

Tout concurrent qui désire participer au 45ème Rallye Tout Terrain du LABOURD doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 23 mars 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi).

ASA CÔTE BASQUE (Secrétariat Engagement)  
 Domaine MENDI BIXTA  
**64310 SAINT PEE SUR NIVELLE**

TEL 06 22 76 34 73 TEL 06 85 83 97 47 TEL 06 08 71 71 99

Email : [asa.cotebasque@outlook.fr](mailto:asa.cotebasque@outlook.fr)

### 3.1.2

Les droits d'engagement sont fixés à :

- Avec la publicité des organisateurs : 550 euros
- Sans la publicité des organisateurs : 900 euros
- Pour les licenciés de l'ASA Côte Basque : 450 euros

### 3.1.3

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## **ARTICLE 4. VEHICULES ET EQUIPEMENTS**

### 4.1 : ELIGIBILITE

Le 45ème Rallye Tout Terrain du Labourd compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain
- Le Trophée Rallye 4x4,
- Le challenge Rallye 2 roues motrices
- Le Challenge SSV Série
- Le Championnat de France Copilotes des Rallyes Tout-Terrain
- Le Challenge des copilotes en 2 Roues Motrices
- Le Trophée Copilote 4X4
- Le Challenge Copilote SSV Série
- Le Championnat des Rallyes Tout Terrain du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine,
- Le Challenge des commissaires du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine

### 4.2 : VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications.

Vérifications administratives : le 31/03/2023 de 15h30 à 18h30

Lieu : au restaurant AINTZIRA au Lac de St Pée S/ Nivelle

Vérifications techniques : le 31/03/2023 de 16h00 à 19h00

Lieu : place du Château de St Pée S/ Nivelle

#### **NOTE IMPORTANTE**

**Le déchargement des voitures de course se fera sur le parking stabilisé du lac Alain Cami à St Pée sur Nivelle. Il est obligatoire de se rendre aux vérifications administratives avec la voiture de course. Le parking remorque sera sur le parking stabilisé du lac Alain Cami à St Pée sur Nivelle (merci de bien stationner vos remorques).**

**Le chargement des voitures de course après le parc fermé final se fera obligatoirement sur le parking d'INTERMARCHE de St Pée Sur Nivelle.**

**LE NON-RESPECT DE CETTE NOTE, ENGAGE VOTRE REponsABILITE**

Les vérifications finales seront effectuées : À proximité de l'Hôtel Bonnet à Ibarron.

**4.3 :** Le nombre d'engagés Maxi est fixé à : 100 voitures

#### **4.4 : Ordre de départ**

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

Pour la première étape, les départs seront donnés dans l'ordre suivant :

- Challenge SSV Série
- Trophée 4X4 (T2 - T2B – T2B+ confondus)
- Championnat de France (T1A et T3 et T4), Challenge 2 roues motrices (T1B)

En dérogation à l'article 3.3.1 du Règlement Standard des Rallyes, l'ordre de départ sera établi par l'organisateur et proposé à la personne désignée par la FFSA pour validation.

Pour les étapes suivantes, les départs seront donnés dans l'ordre du classement pour chacun des groupes suivants :

- Challenge SSV Série
- Trophée 4X4 (T2 - T2B – T2B+ confondus)
- Championnat de France (T1A et T3 et T4), Challenge 2 roues motrices (T1B) selon classement de la veille.

Une voiture ouvreuse (OTT) passera après les voitures du Trophée 4x4, avant celles du Championnat de France, du challenge 2 roues pour vérifier que toutes les voitures de la catégorie précédente ont correctement parcouru la spéciale et/ou qu'aucune voiture ne génère de gêne sur le parcours en cas d'abandon. L'utilisation d'une voiture en configuration course est interdite.

Le départ du premier T1A sera donné dès l'arrivée de la voiture (OTT) au point stop de l'ES.

- 2 personnes à bord : 1 pilote et un officiel (DC ou CS)
- Équipement obligatoire : liaison radio.

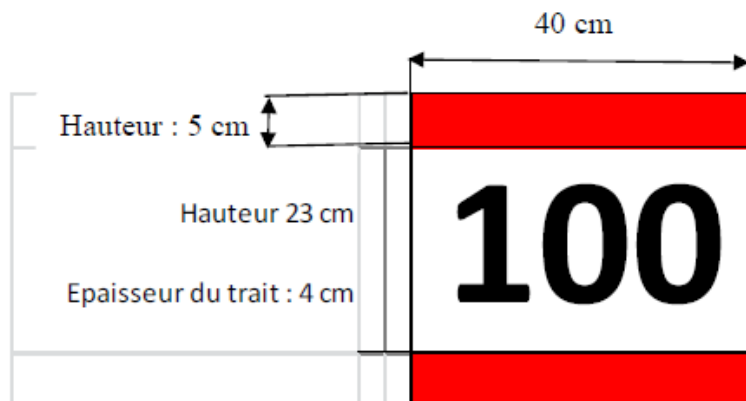
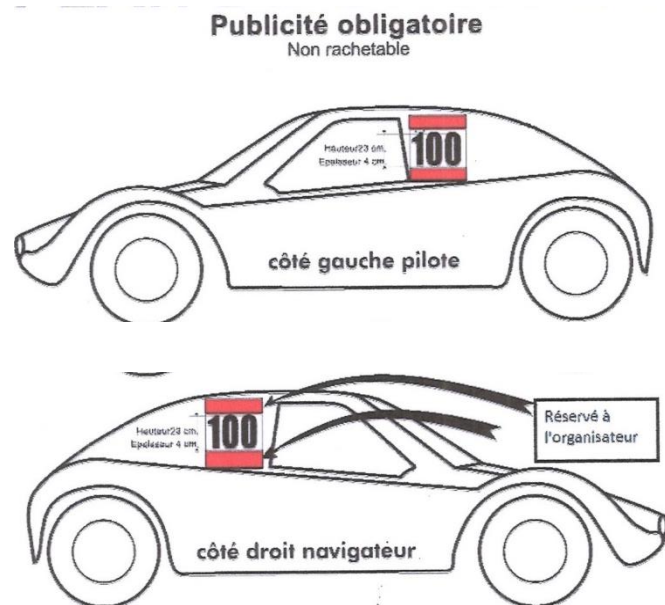
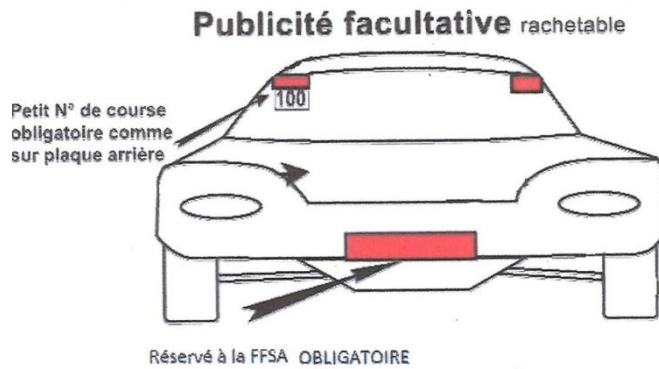
#### **4.5 : Attribution des numéros**

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

#### 4.6 : Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

Les publicités obligatoires et facultatives sont apposées selon le plan de stikage ci-dessous.



## ARTICLE 5. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

### 5.1 : Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Le samedi 1 avril 2023 sur la route des crêtes à Souraïde.

Le dimanche 2 avril 2023 sur le parking d'Intermarché de St Pée sur Nivelles

Les assistances seront INTERDITES en dehors des zones prévues à cet effet.

Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER LA CHAUSSÉE et LES PARCS DE TOUTES**

**UN SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé à stationner dans les parcs d'assistance. Un deuxième véhicule sera autorisé UNIQUEMENT LE SAMEDI à passer dans la zone mais ne pourra y stationner. Sur ces véhicules, il sera obligatoire de coller, en haut à droite du pare-brise, le macaron « assistance » fourni. Des amendes de 50 euros et des pénalités de 30 secondes seront appliquées à l'équipage si le règlement n'est pas respecté.**

**TRACES DE BOUES et AUTRES**, laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

### 5.2 : Description

Le 45<sup>ème</sup> rallye tout terrain du Labourd totalise un parcours de 283.68 km, dont 173.55 km de liaison.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 5 sections et comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 110.13 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-4 URLOA	6.25 km
ES 2-5-7 GATUBIAGUE	11.52 km
ES 3-6 ZIBURUKO	8.36 km
ES 8-10-12 XIPA BESONGO	10.41 km
ES 9-11 UZKAIN	7.56 km



### 5.3 : RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

Les reconnaissances auront lieu : jeudi 30 mars de 8h00/19h00 et vendredi 31 mars de 8h00 / 15h30

Seules les reconnaissances pédestres, VTT, motos et QUADS homologués sont autorisées.

***Tous les véhicules possédant un volant et/ou 2 places côte à côte (SSV) sont interdits.*** Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur moto et /ou QUADS de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road book distribué au restaurant AINTZIRA au lac de St Pée Sur Nivelle. Des autocollants (2 par voiture engagée) devront être apposés sur chaque moto et /ou QUADS de reconnaissance.

Pilotes et co-pilotes devront porter au poignet, durant toutes les reconnaissances, un bracelet numéroté fourni par l'organisateur qui les autorisera à circuler sur les ES.

Une reconnaissance en convoi, encadrée par des véhicules de l'organisation, sera mise en place le vendredi 31 mars sous réserve des conditions météo. Le départ du convoi est fixé à 8H30 sur le parking du magasin INTERMARCHE de St Pée Sur Nivelle. Nous vous y attendrons dès 8h00 (Véhicule de course, non autorisé).

**Seul le pilote et le copilote sont autorisés à reconnaître.**

**Tout engin roulant hors tracé du rallye (fougères, bois, plantations) sera passible d'un procès-verbal établi par les services ONF et Gendarmerie et d'une éventuelle sanction par le collège des commissaires sportifs.**

#### **NOTE IMPORTANTE**

- ES URLOA. Une partie de l'ES pourra être interdite en reconnaissance selon les conditions météo. Entre les PK 3.18 et PK 4.32. Un itinéraire de contournement sera alors mis en place.

- ES UZKAIN : LES RECONNAISSANCES MOTORISEES DE L'ES UZKAIN SERONT AUTORISEES A PARTIR DU JEUDI 31 MARS A 14H.

### 5.4 : Distribution des Road Book et pochettes

Le road book, les pochettes « concurrents » avec les autocollants ainsi que les 2 bracelets et 2 autocollants pour pilote/copilote par voiture engagée seront disponibles à l'ouverture des reconnaissances au restaurant AINTZIRA Lac de st Pée Sur Nivelle.

### 5.5 : Dispositions générales relatives aux contrôles :

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires ou juges de faits : chasubles ou badge indiquant la fonction

## ARTICLE 6. DIVERS

### 6.1 : Comité d'organisation :

Président : F. DUCASSE

Vice-Président : H. CASSIN

Secrétaire : P. DUBOY

Trésorier : Sophie IRAZABAL

Secrétariat pendant le Rallye :

HOTEL BONNET quartier Ibarron route d'Ahetze

64310 SAINT PEE SUR NIVELLE

Tel : 07 49 48 89 03

Fax hôtel bonnet : 05 59 54 53 15

Permanence du rallye : HOTEL BONNET salle PC

Dates et horaires : de 19h00 – 21h00 vendredi 1 avril

8h00 – 21h00 samedi 2 avril et dimanche 3 avril.

### 6.2 : Remise des Prix :

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3 confondus)	150 €	120 €	90 €						360 €	
<b>Groupes (T1A/T3 confondus (T3 1A-1B-S-T4) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation</b>										
Si au moins 5 partants	530 €	385 €	280 €						4 780 €	
Si au moins 10 partants				195 €	175 €				1 480 €	
Si au moins 15 partants						155 €	115 €	80 €	1 400 €	
<b>total groupe catégorie Championnat</b>	680 €	505 €	370 €	195 €	175 €	155 €	115 €	80 €		
<b>Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)</b>	530 €	385 €	280 €	195 €	175 €	155 €	115 €	80 €		
<b>Classes</b>										
<b>Nbre de classes</b>	20									
Si au moins 3 partants	75 €								1 500 €	
Si au moins 5 partants		40 €							800 €	
Si au moins 7 partants			35 €						700 €	
<b>TABLEAU DE CALCUL avec montants arrondis</b>									<b>Total</b>	<b>11 020 €</b>

**Prix en espèces : 12 400 euros pour 90 partants**

Cette somme est proportionnelle au nombre d'engagés en prenant comme base de 100% les 90 engagés.

## Exemple pour 90 engagés

Les prix de groupe et de classe seront attribués s'il y a minimum 5 partants dans le groupe et 3 partants dans la classe.

Une coupe sera remise au minimum à chaque équipage récipiendaire d'un prix en espèce.

Nous nous réservons le droit d'envoyer les primes après le rallye.

Ces primes seront attribuées selon les classements officiels après réclamations et pénalités.

**Prime de Participation :**

Il est instauré une prime de participation d'un montant de 80 euros, pour un total de **480 euros**.

Elle est attribuée à l'ES, catégories et classement définis dans le tableau ci-dessous.

Ces primes sont conservées en cas d'abandon.

Ces primes sont cumulables à la prime d'arrivée.

Nous nous réservons le droit d'envoyer les primes après le rallye.

Ces primes seront attribuées selon les classements officiels après réclamations et pénalités.

Les primes seront annulées pour tout équipage recevant une pénalité sur les spéciales concernées par le tableau ci-dessous.

En cas d'annulation ou neutralisation des spéciales, les primes des ES concernées par le tableau ci-dessous ne seront pas distribuées.

SAMEDI		<i>Participation</i>	<i>Montant</i>
ES 1	URLOA	avant dernier T2	80
ES 3	ZIBURUKO	avant dernier T1A (4RM)	80
ES 5	GATUBIAGUE	avant dernier T1B (2RM)	80
DIMANCHE			
ES 8	XIPA BESONGO	35ème temps ES	80
ES 9	UZKAIN	25ème temps ES	80
ES12	XIPA BESONGO	15ème temps ES	80
		Total	480

### **Légend Group :**

Un total de 900 euros de primes est instauré pour ce rallye à une catégorie particulière de véhicules appelée "LEGEND GROUP" ne faisant pas l'objet d'un titre reconnu par la FFSA. Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants :

- châssis construit avant 2001 (date de création du passeport technique)
- année d'origine de la référence "constructeur" du moteur avant 2001
- boîte en H ou séquentielle selon l'équipement d'origine du véhicule
- moteur en porte à faux ou central selon implantation d'origine
- amortisseurs libre

Le concurrent devra spécifier sur son bulletin d'engagement qu'il est dans cette catégorie et il pourra être contrôlé pour vérification. Le montant des prix attribués à cette catégorie est précisé ci-dessous.

Ce challenge sera mis en place s'il y a au minimum 5 partants respectant les conditions énumérées ci-dessus. Cette prime est cumulable avec les tableaux ci-dessus

<b>Primes LEGEND GROUP</b>	<b>1er</b>	<b>2ème</b>	<b>3ème</b>
T1A	200 €	150 €	100 €
T1B	200 €	150 €	100 €

**Tous ces prix sont cumulables**